

Date: 20030725

Dossier: 166-34-32397

Référence: 2003 CRTFP 64



Loi sur les relations de travail
dans la fonction publique

Devant la Commission des relations
de travail dans la fonction publique

ENTRE

ROBERT WALTER BENDA

fonctionnaire s'estimant lésé

et

L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA

employeur



Devant : Yvon Tarte, président

**Pour le fonctionnaire
s'estimant lésé :**

Paul Reniers, agent des relations de travail, Institut
professionnel de la fonction publique du Canada

Pour l'employeur :

Jennifer Champagne, avocate

Affaire entendue à Vancouver (Colombie-Britannique),
le 10 juillet 2003.

DÉCISION

[1] Après le début de la procédure, les parties m'ont informé qu'elles avaient conclu une entente. M. Reniers a par conséquent demandé que le renvoi à l'arbitrage du grief de M. Benda soit retiré.

[2] Le dossier de la Commission n° 166-34-32397 est donc fermé.

**Yvon Tarte,
président**

Ottawa, le 25 juillet 2003.

Traduction de la C.R.T.F.P.